

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 21 janvier 2017

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de Mrs Pairon Schutz, Fischer et de Mme Reslinger.

La séance est ouverte à 11 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 4 novembre 2016.

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2016. Le procès-verbal est approuvé. Le Maire confirme l'octroi d'une subvention au titre de la convention AMITER souscrite par la commune auprès du Conseil Départemental d'un montant de 25 000 € pour le financement de la mise aux normes de l'accessibilité des vestiaires du club house.

SITUATION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Le Maire fait le point sur la rencontre avec M Robinet Inspecteur départemental de l'Education Nationale qui lui a assuré qu'une nouvelle directrice sera nommée à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire. L'évolution des effectifs demeure cependant préoccupante pour les années suivantes. Le Maire indique qu'il a pris contact avec Moselis pour trouver une solution pour l'occupation des 2 logements du presbytère libres de tout occupant. Il a approché également le Maire de Denting afin d'évoquer la proposition formulée par l'inspecteur départemental d'une fusion pédagogique pour les enfants des 2 communes. Enfin une réunion du conseil d'école est prévue le 31 janvier pour examiner la proposition de fusion des 2 postes de directrices.

DECISIONS FINANCIERES

Le CM fixe le montant du prix des repas de la cantine du périscolaire livrés à domicile à 5,50 € le repas. Le prix du repas pris au sein de la cantine par les stagiaires ou des personnes extérieures est fixé à 5,00 €.

Le CM approuve le nouveau contrat d'assurance souscrit par la commune auprès de la compagnie Allianz pour un montant annuel de 3 820 €.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Le Maire informe le CM qu'il convient à la demande des services de l'ONF de modifier la délibération du 4 novembre dernier concernant la distraction du régime forestier pour les parcelles occupées par les éoliennes en forêt communale en raison d'une erreur matérielle sur l'intitulé des parcelles et des surfaces concernées.

DEMANDE DE LA SOCIETE SUEZ

Le Maire fait le point sur la demande présentée par la société SUEZ qui a présenté auprès des services de l'Etat une demande d'autorisation d'épandage sur des terres agricoles des matières issues de leur centre de valorisation organique de Créhange. La commune de COUME est concernée pour un ensemble de 3 parcelles agricoles d'une superficie totale de 8,40 ha alors que la demande de la société SUEZ porte sur une superficie totale de 3 600 ha. Le Maire regrette l'absence de réunion de travail entre les maires des communes concernées par cette demande et les représentants de la société et des services techniques de l'Etat. Après discussion, le CM considère qu'il ne peut se prononcer utilement sur cette demande en l'absence d'informations plus précises sur la qualité et les quantités des matières qui feront l'objet d'un épandage et sur les nuisances qui en résultera.

DIVERS

Le CM approuve la facture de la société HandiNorme d'un montant de 3512,16 € pour l'achat de divers équipements pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux. Le Maire fait le point sur la taille prochaine des arbres de la grotte. Il indique qu'il sera certainement nécessaire de refaire la toiture de l'école primaire, des devis ont été demandés auprès de divers entreprises. Un devis pour le remplacement du lave-vaisselle de la salle a été sollicité. Il indique qu'une première réunion préparatoire à la venue de Verrières le weekend end de l'ascension s'est tenue en mairie avec les présidents des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H.

Le Maire,